



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Comité Social et Economique

Jeudi 24 janvier 2019

Lors de la réunion de lancement du CSE le 11 janvier 2019, les élus SUD et du SNECA CGC ont exclu la CFDT du Conseil d'administration de la CR et des commissions obligatoires du CSE.

C'est une grande première dans l'histoire de la CR, voire même dans le groupe tout simplement.

Exclure la CFDT c'est priver de parole et de représentation 1/3 des électeurs, ceux qui ont voté pour la CFDT.

Nous avons eu l'occasion de rappeler combien cette décision était antidémocratique, et nous voulons ici rétablir la vérité.

Mais en guise de préambule nous voulons soulever qu'il est assez paradoxal de voir ces deux syndicats affirmer s'inscrire dans la nouvelle dynamique sociale impulsée par une nouvelle Direction Générale et par ailleurs raviver par des méthodes inacceptables les querelles syndicales.

A l'issue des élections qui ont placé le syndicat SUD en première position, la CFDT a pris acte des résultats, nous avons, dès les résultats connus félicité SUD pour sa victoire qui est sans équivoque.

Le mardi 04 décembre, la CFDT a sollicité une rencontre avec les représentants du SNECA CGC. Des échanges ont donc eu lieu dans la semaine suivis d'autres le 21 décembre.

A aucun moment lors de ces échanges la CFDT n'a pris une position officielle pour les responsabilités du futur CSE.

Nous avons effectivement soulevé que le fonctionnement du bureau du CE sortant ne nous avait pas satisfaits, et que nous souhaitions un autre mode de fonctionnement, plus ouvert, plus transparent, mieux organisé.

Précisons que ce constat a été également partagé par les représentants du SNECA CGC avec la même sévérité.

A aucun moment il n'a été dit que la CFDT ne pouvait travailler avec SUD au niveau du CSE.

Ce sont ces remarques, ces constats qui ont donc été rapportés comme des rumeurs ou des ragots par les représentants du SNECA CGC aux élus SUD, alors même que les échanges avaient un caractère interne et qu'ils n'exprimaient nullement la position définitive de la CFDT.

Par la suite, nous avons vainement attendu que SUD en tant que 1^{er} syndicat dans la CR prenne l'initiative de nous contacter pour nous faire des propositions sur le futur CSE. Telle est la responsabilité des gagnants dans tout système qu'il soit politique ou syndical. Cela a visiblement été fait avec le SNECA CGC pas avec la CFDT.

N'ayant aucun contact nous avons présenté une candidature au poste de Secrétaire du CSE, celle d'Emilie BRIAND DIARRE qui était auparavant secrétaire du CHSCT ; tous les élus ont loué sa bonne gestion de cette instance menée dans un souci de recherche du consensus, loin donc des querelles de clochers. Sans Mme BRIAND DIARRE le CHSCT n'aurait sans doute pas été aussi efficace.

Il s'agissait d'un signe d'ouverture de la part de la CFDT.

Mais nous n'étions nullement dupes, nous savions pertinemment que la candidature d'un candidat issu du syndicat SUD allait l'emporter.

Preuve que nous n'évacuons nullement la possibilité de travailler avec les 3 syndicats la CFDT a présenté 2 candidats pour le bureau du CSE.

Par stratégie sans doute, SUD et le SNECA CGC ont validé ces candidatures.

Bizarrement le bureau du CSE est donc composé de 6 membres, 2 par syndicats dont la CFDT.

Mais par la suite une stratégie préparée en amont de la réunion du CSE du 11 janvier a été mise en œuvre avec une liste commune SUD / SNECA CGC pour barrer la route de la CFDT :

- au Conseil d'administration,
- à la Commission Sociale Santé Conditions de Travail (CSSCT),
- à la Commission économique,
- et à la Commission sociale,

... où chaque fois il a été fait barrage aux candidats portés par la CFDT.

Nous avons eu affaire à un règlement de comptes, à un programme planifié et orchestré pour virer la CFDT, afin de truster les postes à responsabilité et de se venger de la CFDT.

Une médiation a été proposée mais SUD et le SNECA CGC ont refusé de façon catégorique.

En conclusion nous souhaitons réaffirmer que malgré ces agissements, la détermination de la CFDT sera toujours forte, encore plus forte, elle continuera d'exister dans la CR où nous poursuivrons à accompagner les salariés dans tous les changements voulus par l'employeur afin qu'ils soient le mieux appréhendés par les collaborateurs.